

# PROVINCE DE QUÉBEC

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 5 novembre 2012, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire suppléant : Francis Pelletier

Madame et Messieurs les conseillers suivants: Raymonde Lévesque, René Desrosiers, Gervais Chamberland, Georges-Henri Duchesnay, Michel Paris, formant quorum sous la présidence de M. le maire suppléant.

M. Maurice Chrétien, maire, est absent.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

### 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

### 2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Georges-Henri Duchesnay

Appuyé par Raymonde Lévesque

Et résolu à l'unanimité l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item "Varia" ouvert.

### 3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité l'acceptation du procès-verbal du 1<sup>er</sup> octobre 2012 tel que lu et présenté.

### 4- MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Les conseillers aux sièges no 1, no 2, no 3, no 4, no 5 et no 6 ont déposé leur déclaration annuelle des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

### 5- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

- DEMANDE DE DON

2012-11-166

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Georges-Henri Duchesnay

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte de faire un **don de 50\$** à la Fondation du Centre Hospitalier régional de Rimouski dans le cadre de leur levée de fonds qui a pour objectif l'acquisition d'un nouvel échographe cardiaque.

### 6- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

### 7- APPROBATION DES COMPTES

2012-11-167

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Michel Paris

Et résolu que le conseil municipal de Sainte-Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$44 138.59 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

8- **AUTORISATION DE PAIEMENT - ASSURANCES DE LA MUNICIPALITÉ**

2012-11- 168

**Considérant que** la municipalité doit renouveler ses assurances auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec pour la période de novembre 2012 à novembre 2013;

**Considérant que** la directrice générale a remis aux élus une copie détaillée de la facture d'assurances datée du 25-09-2012 couvrant la dite période ainsi qu'une copie du tableau des emplacements, véhicules, équipements et biens divers assurés, pour fins d'analyse;

**Considérant que** les élus approuvent le renouvellement de cette assurance telle que soumise;

Il est proposé par Raymonde Lévesque

Appuyé par Georges-Henri Duchesnay

**Et résolu à l'unanimité** que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise le paiement d'un montant de 16 124\$** à Groupe Ultima, représentant autorisé de La Mutuelle des municipalités du Québec, concernant le **renouvellement des assurances de la municipalité** pour la période du 10 novembre 2012 au 10 novembre 2013.

9- **AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE CONSTRUCTION R.J. BÉRUBÉ – TRAVAUX D'EMPIERREMENT 2012 EN BORDURE DE LA RIVIÈRE MITIS – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 1**

2012-11-169

Proposé par Michel Paris

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise le paiement d'un montant de \$95 866.24 (taxes incluses) à Construction R.J. Bérubé Inc.**, pour la réalisation des travaux d'empierrement 2012 en bordure de la rivière Mitis sur la route du Portage tel que mentionné au décompte progressif préparé par BPR Inc. suite à la réception provisoire des travaux. Ce montant est financé par les sommes provenant du retour d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence. De plus, la directrice générale est autorisée à signer le certificat d'acceptation provisoire des dits travaux.

10- **ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 30-09-2012**

La directrice générale, Louise Boivin, remet une copie des états financiers comparatifs pour la période se terminant le 30 septembre 2012 à chacun des élus.

11- **RAPPORT FINANCIER DU MAIRE**

Selon l'article 955 du Code municipal, le maire suppléant dépose le rapport financier du maire.

12- **AVIS DE MOTION DANS LE BUT D'ADOPTER LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE SAINTE-JEANNE D'ARC**

AVIS DE MOTION

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller Michel Paris dans le but d'adopter un règlement général concernant le fonctionnement de la bibliothèque municipale de Sainte-Jeanne d'Arc. Ce nouveau règlement sera adopté pour faire suite à une modification des heures et journée d'ouverture de la bibliothèque municipale.

**13- ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 267-2012 ADOPTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

2012-11-170

**ATTENDU QUE** la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2012, impose aux municipalités locales de se doter d'un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci;

**ATTENDU QUE** le conseil de toute municipalité a jusqu'au 2 décembre 2012 pour adopter par règlement un tel code conforme aux exigences de la Loi;

**ATTENDU QUE** les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le 6 septembre 2012;

**ATTENDU QUE** l'adoption a été précédée de la présentation d'un projet de règlement en date du 1<sup>er</sup> octobre 2012 par le conseiller Francis Pelletier ainsi qu'une consultation des employés sur le projet de règlement;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Georges-Henri Duchesnay

**APPUYÉ** par Gervais Chamberland

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** ce conseil adopte le règlement no 267-2012 établissant un code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux.

**14- RÉSOLUTION RELATIVE À L'APPLICATION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

2012-11-171

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a adopté le Règlement no 267-2012 adoptant un code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux de la municipalité de Sainte-Jeanne d'arc;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de préciser le rôle de la directrice générale relativement à l'application de ce Code;

**ATTENDU QUE** la directrice générale est le fonctionnaire principal de la Municipalité;

**ATTENDU QU'**elle doit notamment assurer les communications entre le conseil, d'une part, et les autres fonctionnaires et employés de la Municipalité, d'autre part;

**VU** les articles 210 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1);

**IL EST PROPOSÉ** par Raymonde Lévesque

**APPUYÉ** par Michel Paris

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de mandater la directrice générale pour :**

- recevoir toute plainte d'un citoyen ou d'un employé relativement à la conduite d'un employé de la Municipalité constituant potentiellement une contravention au Code d'éthique et de déontologie des employés;
- procéder à une enquête sommaire sur les faits allégués dans la plainte, notamment en examinant tout document pertinent et en rencontrant tout employé pouvant lui fournir un tel document ou tout autre renseignement;

- procéder à une semblable enquête sommaire lorsqu'elle constate elle-même des faits pouvant potentiellement constituer une contravention au Code d'éthique et de déontologie des employés;
- présenter un rapport au conseil municipal afin que ce dernier prenne une décision quant à la suite des événements.

#### **15- NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

2012-11-172      Proposé par René Desrosiers  
 Appuyé par Georges-Henri Duchesnay  
 Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc nomme le conseiller Michel Paris comme **maire suppléant** pour une période de 6 mois, soit de décembre 2012 à mai 2013 inclusivement et de plus, autorise le maire suppléant à remplacer le maire aux séances de conseil de la MRC au besoin.

#### **16- RESPONSABLE DU GARAGE MUNICIPAL**

2012-11-173      Proposé par Georges-Henri Duchesnay  
 Appuyé par Raymonde Lévesque  
 Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc nomme René Desrosiers et Maurice Chrétien en tant que **responsables du garage municipal**.

#### **17- RÉSOLUTION AFIN DE NOMMER UNE RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

2012-11-174      Proposé par Michel Paris  
 Appuyé par René Desrosiers  
 Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc nomme Mme Jocelyne Goulet **responsable de la bibliothèque municipale**; la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'une personne responsable de la bibliothèque.

#### **18- RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2013**

2012-11-175      Proposé par Georges-Henri Duchesnay  
 Appuyé par Gervais Chamberland  
 Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise une augmentation de 2% pour la **rémunération des élus** et ce, pour l'année 2013. Donc, la rémunération du maire sera de \$5489.12 et celle des conseillers, \$1829.72.

#### **19- RÉMUNÉRATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR L'ANNÉE 2013**

2012-11-176      Proposé par Raymonde Lévesque  
 Appuyé par Gervais Chamberland  
 Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise une augmentation de 2% pour la **rémunération de la directrice générale /secrétaire trésorière**, soit que sa rémunération passera de \$642.75/semaine à \$655.61 /semaine (30 heures par semaine) et ce, pour l'année 2013. Les heures supplémentaires effectuées seront rémunérées au taux horaire correspondant à sa rémunération.

#### **20- CONCIERGERIE POUR L'ANNÉE 2013**

2012-11-177      Proposé par Georges-Henri Duchesnay  
 Appuyé par Raymonde Lévesque  
 Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise une augmentation de 2% pour la **rémunération de la conciergerie du bureau municipal**, soit de \$69.51 par 2 semaines à \$70.90 par 2 semaines et ce, pour l'année 2013.

**21- CONTRAT POUR LA CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET MATIÈRES RECYCLABLES POUR LA PÉRIODE DU 15-01-2013 AU 15-01-2014**

2012-11-178

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accorde le **contrat pour la cueillette des ordures ménagères et des matières recyclables** aux Entreprises Gauthier, 449 boul. de la Vallée, Sainte-Angèle de Méridi, au montant de \$24 525.90 taxes incluses, soit \$13 531.53 taxes incluses pour la cueillette des ordures (32 collectes) incluant un ramassage de gros rebuts et \$10 994.37 taxes incluses pour la cueillette des matières recyclables (26 collectes) et ce, pour une période de 1 an soit du 15 janvier 2013 au 15 janvier 2014. De plus, la municipalité autorise le maire ou maire suppléant à signer le dit contrat.

**22- CONTRAT DE SERVICE POUR TRANSPORT ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE POUR 2013**

2012-11-179

Proposé par Raymonde Lévesque

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise le maire suppléant et la directrice générale à signer le **contrat de service avec Sani-Manic Inc. pour l'année 2013**, concernant le transport et le traitement d'eaux usées provenant de fosses fermées sur le terrain de la salle communautaire de Sainte-Jeanne d'Arc, représentant 25.2 mètres cubes et ce, au coût de 39.00\$ du mètre cube plus 15% pour surcharge, assurance environnementale et carburant, taxes en sus. De plus, le prix pour la pesée par camion sera de \$14.00.

**23- RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DES PRODUITS PÉTROLIERS**

2012-11-180

**Considérant que** la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc a procédé à un appel d'offres par invitation écrite le 15 octobre dernier auprès de deux soumissionnaires concernant l'approvisionnement des produits pétroliers pour l'année 2013, soit diesel et huile à chauffage;

**Considérant** le résultat des soumissions suivant :

FOURNITURES	PRIX Pétroles BSL	PRIX Pétroles Chaleur	FOURNITURES	PRIX Pétroles BSL	PRIX Pétroles Chaleur
<b>DIESEL CLAIR / litre</b> Prix rack du 23 octobre 2012	.9000	.9000	<b>HUILE À CHAUFFAGE / litre</b> Prix rack du 23 octobre 2012	.9000	.9030
Taxes d'accise	.0400	.0400	Taxes d'accise	0	0
Taxes routières	.1538	.1538	Taxes routières	0	0
Marge de profit	.0450	.0225	Marge de profit	.0450	.0250
<b>PRIX TOTAL AU LITRE POUR DIESEL</b> Avant TPS et TVQ	1.1388	1.1163	<b>PRIX TOTAL AU LITRE POUR HUILE À CHAUFFAGE</b> Avant TPS et TVQ	.9450	.9280

Il est proposé par Georges-Henri Duchesnay

Appuyé par René Desrosiers

**Et résolu à l'unanimité que** la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte la soumission la plus basse conforme soit celle de Pétroles Chaleurs concernant **l'approvisionnement des produits pétroliers** pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, soit le diesel clair et l'huile à chauffage.

**24- AUTORISATION POUR IMMATRICULATION DU CAMION 1994 ET DE LA SOUFFLEUSE À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2012**

2012-11-181

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale, Louise Boivin, ou le 1<sup>er</sup> opérateur de machinerie, Francis Girard, à se rendre à la SAAQ afin **d'immatriculer le camion Inter 1994 et la souffleuse à neige** et ce, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012.

**25- VARIA**

**A) AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE BPR**

2012-11-182

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Georges-Henri Duchesnay

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise le paiement de la facture no 13030652 de la firme d'ingénierie BPR Inc.** au montant de \$965.35 taxes incluses pour les honoraires professionnels dans le cadre du projet d'alimentation et distribution en eau potable, collecte, interception et traitement des eaux usées pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 28 septembre 2012 concernant la compilation des résultats suite au relevé sanitaire à chaque résidence effectué ce printemps. Ce montant est financé par les sommes provenant du retour d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence (enveloppe 2010-2013).

**B) ACHAT DE JARDINIÈRES – SAISON ESTIVALE 2013**

2012-11-183

Proposé par Michel Paris

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc confirme à Jardin M.R. de Sainte-Jeanne d'Arc **l'achat de 20 jardinières** au prix de \$25.00 chacune pour un coût total de \$500.00 taxes en sus et ce, pour la saison estivale 2013.

**C) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT D'UN CAMION CITERNE AU FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ – VOLET V**

2012-11-184

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Mitis a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 13 septembre 2007;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de La Rédemption et de Ste-Jeanne d'Arc sont couvertes par le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Mitis;

**CONSIDÉRANT QU'**il est mentionné au dit schéma de couverture de risques en sécurité incendie que nos équipements d'intervention doivent comprendre un véhicule autopompe et un camion citerne;

**CONSIDÉRANT QUE** notre camion citerne a été mis hors service suite à la constatation d'anomalies majeures à la fin de l'année 2010 et que nous devons faire l'acquisition d'un nouveau camion citerne afin d'être conforme au schéma;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Ste-Jeanne d'Arc et de La Rédemption ont une entente intermunicipale concernant le service de la protection des incendies;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de La Rédemption et de Ste-Jeanne d'Arc sont considérées « municipalités dévitalisées » selon la liste établie par le MAMROT;

**CONSIDÉRANT QUE** l'achat d'un camion citerne neuf incluant les frais d'installation, de formation et d'équipements, tel que recommandé par notre service incendie est évalué environ à \$ 226 500.00 taxes en sus;

Il est proposé par Michel Paris

Appuyé par Georges-Henri Duchesnay

**ET RÉSOLU** à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc conjointement avec la municipalité de La Rédemption **demande une aide financière au Fonds de soutien aux territoires en difficulté – Volet V**, pour l'achat d'un camion citerne neuf ou usagé tel que décrit au projet d'achat en annexe afin de se conformer au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Mitis.

**26- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**27- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Il est proposé par Georges-Henri Duchesnay la fermeture de l'assemblée à 21h41.

---

Francis Pelletier, maire suppléant

---

Louise Boivin, directrice générale / secrétaire-trésorière